

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Préambule : Toute commande implique, de la part de l'acheteur, l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes conditions d'achat ou documents émanant du client non expressément acceptés par GPI Cholet.

1. Les commandes sont fermes pour l'acheteur dès l'envoi de la commande, soit directement soit par l'intermédiaire d'un de nos agents. Elles deviennent définitives pour GPI Cholet à compter de l'acceptation par l'acheteur de la confirmation de commande et sous réserve de la disponibilité des matériaux nécessaires à la fabrication auprès des fournisseurs GPI Cholet. Dans le cadre de nouveau produit, un questionnaire interactif est adressé afin de le compléter. Dans le cas de non communication des éléments dans le cadre de ce questionnaire interactif, GPI Cholet ne pourra être tenu responsable d'une utilisation non conforme à la sécurité des denrées alimentaires, suite à un manque de communication du client.
2. Les délais de fabrication, d'expédition ne sont donnés qu'à titre indicatif. Aucun retard de fabrication, d'expédition ou de livraison ne peut donner lieu à une indemnité, dommages et intérêts ou pénalités, quelles que soient les stipulations particulières. « GPI Cholet se réserve le droit de sous-traiter ». La survenance d'un cas fortuit ou de force majeure nous dégage de plein droit de tout engagement ou de toute responsabilité. Il en est de même d'événements indépendants de notre volonté, tels que notamment lock-out, grèves, manque de matières premières, incendies, inondations, gel, interdiction ou retard de transport que ce soit chez nous ou chez nos fournisseurs. Les tolérances de quantités, poids et qualité, sont celles du Code des usages professionnels de la Fédération Française des Syndicats Patronaux de l'Imprimerie et Industries Graphiques, et de la Fédération Française des Fabricants de Cartonnages.
3. Pour les travaux imprimés et autres travaux passant sur machines à conditionner, notre responsabilité ne peut être engagée en ce qui concerne couleurs, graphismes et formats que pour autant que les bons pour découpes et bons à tirer nous soient retournés dans les huit jours de leur soumission. Sauf convention spéciale, les outils de découpe et collage restent notre propriété avant comme après tirage, même s'ils ont été facturés.
4. Pour toutes les commandes fabriquées en amalgame pour lesquelles le contrôle unitaire n'est pas possible, GPI Cholet ne peut garantir l'absence de mélange. Ce point doit être pris en compte dans l'analyse de risque du client.
5. Les produits sont réputés être mis à disposition à la date de mise à disposition figurant sur la confirmation de commande ou, à défaut, dès leur sortie des chaînes de GPI Cholet. Tout produit non enlevé un mois après sa mise à disposition entraînera la facturation de frais de stockage et de magasinage fixés à 9 Euros par mois par palette. Le stockage par GPI Cholet des produits mis à disposition de l'acheteur est réalisé aux risques et périls de l'acheteur. En cas de demande de l'acheteur de s'engager sur de la matière première, toute matière non utilisée en fabrication un mois après sa mise à disposition entraînera la facturation de celle-ci, et l'application de frais de stockage.
6. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur non-respect ne saurait donner lieu à indemnités ou pénalités. Toute livraison inférieure à 5 palettes entraînera une facturation de 50 Euros par palette. Tout vice ou défaut affectant les produits devra, pour engager la responsabilité de GPI Cholet, lui être signifié dans les 48 heures de leur découverte, ce délai étant, le cas échéant, constitutif du bref délai défini par l'article 1648 du Code Civil. Par ailleurs, la responsabilité de GPI Cholet ne pourra être engagée pour tout problème intervenant plus de six mois après la fabrication des produits. La responsabilité de GPI Cholet demeurera dans tous les cas limitée aux dommages directs et sera plafonnée, au choix de GPI Cholet, au remboursement ou au remplacement des produits. Aucun retour ne sera accepté sans accord préalable de GPI Cholet. Tous conseils ou avis techniques communiqués par GPI Cholet à l'occasion de la fabrication ou de la vente des produits sont fondés sur les informations transmises par l'acheteur qui reste seul responsable du choix des matériaux et autres caractéristiques des produits fabriqués par GPI Cholet en fonction de l'usage auquel il les destine. Ils ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de GPI Cholet. L'ensemble des produits livrés par GPI Cholet répond à la législation européenne et française en vigueur à date de production des produits. Le client prend ses responsabilités si le produit est vendu hors pays d'Europe quant au respect des réglementations dans les pays où il est commercialisé.
7. Sauf stipulation contraire, les produits sont facturés aussitôt fabriqués. Les produits facturés sont vérifiés sur place par l'acheteur. Les quantités livrables sur une période déterminée et pour lesquelles l'acheteur n'aura pas passé d'ordre d'expédition seront facturées et expédiées en fin de contrat, ou, au plus tard, à l'issue du troisième mois suivant leur mise à disposition. En cas de demande de report de la date de mise à disposition de plus de deux mois acceptée par GPI Cholet, l'acheteur devra régler 50 % du prix des produits concernés à la date de mise à disposition initialement prévue. Le montant T.T.C. de nos propositions de prix relatives à nos produits et/ou fournitures, a été arrêté sur la base du taux T.V.A. en vigueur au jour de la remise de l'offre. En cas de modification ultérieure du taux de T.V.A. applicable sur nos ventes, la facture sera établie au taux en vigueur au jour de l'enlèvement.
8. Les factures sont payables au siège social de GPI Cholet à 30 jours fin de mois le 10 de la date de facturation, sans escompte. En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code du commerce, une indemnité calculée sur la base du taux d'escompte de la Banque de France, majoré de deux points ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros. Dans ce cas, nous pourrions annuler la commande en note, surseoir à toute fabrication et à toute livraison sans que notre responsabilité puisse être mise en cause. Nous nous réservons le droit de demander, le cas échéant, même pour les commandes déjà acceptées par nous, les garanties de paiement que nous jugerions nécessaires à défaut desquelles le contrat pourra être résilié ou annulé par simple lettre recommandée et sans indemnité de notre part. De plus, quelles que soient les conditions d'un marché, nous pouvons toujours exiger le paiement à la commande.
9. GPI Cholet se réserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal, intérêt et accessoires, la simple remise d'une traite ou d'un titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement. Si les produits sont intégrés à d'autres produits, la créance de GPI Cholet sera automatiquement reportée sur celle du prix de vente des produits les intégrant que l'acheteur déclare céder sans réserve à GPI Cholet. En cas de redressement ou de liquidation judiciaire de l'acheteur, les produits vendus sous réserve de propriété pourront être revendiqués conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. En cas de revendication, les produits en stock seront présumés être ceux encore impayés. Le client autorise GPI Cholet à faire dresser un inventaire, à mettre sous séquestre et à récupérer les produits impayés à tout moment.
10. Les présentes conditions, ainsi que les commandes passées dans leur cadre, sont soumises à la loi française. En cas de litige, les Tribunaux du ressort du siège social de GPI Cholet seront seuls compétents, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, y compris pour les procédures d'urgence, les procédures conservatoires en référé ou par requête.